

NOTICE D'INFORMATION
**CAP AGENT DE PREVENTION
ET DE MEDIATION**
CANDIDATS INDIVIDUELS
SESSION 2025

Pour l'épreuve EP 2 : PRÉVENTION ET MÉDIATION
Coefficient 4

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale (orale) d'une durée de 30 minutes.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué de **cinq fiches d'activités professionnelles** élaborées par le candidat dans le cadre de son activité professionnelle ou de la période de formation en milieu professionnel. Elles sont établies à partir de situations à problèmes rencontrées en milieu professionnel.

L'épreuve comprend :

- la présentation d'une partie du dossier par le candidat, en dix minutes maximum,
- un entretien avec le jury :
 - ⇒ ayant trait aux situations décrites et aux savoirs associés en relation avec la situation,
 - ⇒ permettant d'apprécier la capacité du candidat à réagir à un (ou des) évènement(s) conflictuel(s) nouveau(x) mais en lien avec l'une des situations du dossier.

Chaque fiche du dossier, dactylographiée, doit comporter :

- l'indication du contexte institutionnel de l'action et de l'implication du candidat,
- une description significative de la situation ayant donné lieu à une résolution de problèmes. Cette situation est obligatoirement en rapport avec le référentiel du diplôme et les compétences évaluées par l'épreuve (problèmes porteurs de conflits potentiels ou avérés, problèmes liés à des dysfonctionnements matériels, à des comportements à risques ...),
- une présentation argumentée des solutions mises en œuvre et des difficultés rencontrées.

Les fiches doivent relater des problèmes de nature variée.

En l'absence de fiches à la date fixée par le recteur, le candidat ne pourra pas être interrogé et se verra attribuer la note 0.

Le dossier des 5 fiches d'activité professionnelle et les attestations des différentes périodes de formation en milieu professionnel ou de l'activité professionnelle sont à renvoyer pour le 21 mai 2025 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Rectorat de Grenoble
DEC Pôle Voie Professionnelle - Bureau 225
Fiches EP2 CAP APM
7 Place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 GRENOBLE CEDEX 1